

Partie II – Protection des renseignements personnels

Rapport statistique

On trouvera un rapport statistique détaillé à l'annexe B, à la fin du présent document.

Interprétation/explication

Durant l'exercice 2002-2003, le Ministère a reçu 120 demandes de communication de renseignements personnels (une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente), auxquelles se sont ajoutées 21 demandes reportées de l'exercice précédent. Sur ces 141 demandes, 132 ou 93,6 % ont été traitées pendant l'exercice, une amélioration de 10 %.

Demandes traitées

Ces demandes se répartissaient comme suit :

Communication totale	59
Communication partielle	41
Aucune communication (exclusion)	0
Aucune communication (exemption)	1
Traitement impossible	24
Désistement	7
Transmission	0
TOTAL	132

Parmi les demandes traitées, 96 ont fait l'objet d'une réponse en 30 jours ou moins, 29 en 60 jours ou moins et sept en plus de 60 jours.

